

ARVIGE

Association régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUN 2015

L'an deux mille quinze, le neuf juin à dix-huit heures, les membres de l'association ARVIGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Paris – 48-50 rue la Boétie, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves CHEVILLOTTE, Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ses membres sont notamment présents, outre Monsieur Daniel GONZALEZ, Vice-Président, cinq membres du Conseil d'administration d'ARVIGE à savoir :

Monsieur Michel CRESP,
Monsieur Bernard NORMAND,
Monsieur Jean-Claude PICHON,
Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA,
Monsieur Philippe HOUDEVILLE.

Vingt-trois adhérents étant présents et deux mille six cent quatre-vingt-six représentés, le quorum est atteint. L'Assemblée Générale Ordinaire d'ARVIGE peut, en conséquence, valablement délibérer sur première convocation.

Les convocations à la présente assemblée ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année des contrats. L'association ARVIGE a en effet négocié avec l'assureur PREDICA ce mode d'envoi afin d'en limiter les frais.

Le Président ouvre la séance et désigne Madame Nelly LALAURETTE en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

1- A titre ordinaire

- Approbation des comptes annuels de chaque plan,
- Approbation des comptes annuels de l'association,
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- Approbation du budget de l'association et des plans,
- Nominations et renouvellements de mandats (Conseil d'administration et Comités de surveillance),
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de l'association.
- Le rapport annuel du Conseil d'administration et des Comités de surveillance.
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Après avoir rappelé les missions incombant respectivement au Conseil d'administration et aux Comités de surveillance, le Président présente à l'assemblée l'ensemble des membres composant le Conseil d'administration et les Comités de surveillance.

Est également rappelé à l'assemblée que le site internet d'ARVIGE, propose des informations sur l'actualité de l'association (www.arvige.asso.fr) et que peuvent être consultés notamment les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, le rapport annuel, les procès verbaux des assemblées.

Le Président présente ensuite le rapport annuel de l'exercice 2014.

Le marché des PERP :

Au cours de l'année 2014, 104 000 nouveaux PERP ont été souscrits, soit une hausse de 21% par rapport à 2013, ce qui porte le nombre de plans en cours à 2,3 millions à la fin de l'année. La quasi-totalité des PERP en cours sont en phase de constitution.

L'activité des PERP de PREDICA :

L'association compte 699 000 adhérents.

15 337 nouvelles adhésions ont été enregistrées en 2014.

Le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 3 710.

Le total des encours tous plans confondus est de 3,594 milliards d'euros à fin 2014 (contre 3,267 Mds€ fin 2013).

Les réclamations :

En 2014, ARVIGE a enregistré 165 réclamations contre 231 en 2013.

Les réclamations reçues ont porté principalement sur le rachat du contrat pour cas de force majeure (demande de dérogation), la compréhension du contrat par le client, l'impossibilité de sortir totalement en capital lors du départ en retraite.

Les comptes 2014 :

Il est rappelé que :

- les ressources ainsi que les dépenses sont réparties entre l'association et les trois Comités de surveillance ;
- les ressources proviennent d'un prélèvement annuel sur l'encours de chaque plan ;
- en fin d'exercice, si les ressources n'ont pas été toutes consommées, le solde créditeur est reversé au plan.

Au titre de l'exercice 2014, les dépenses de l'association et des trois plans d'un montant de 95 405,17 euros sont restées stables et sensiblement similaires à celles engagées en 2013 pour le bon fonctionnement de l'association.

Le Président informe l'assemblée des indemnités de présence versées en 2014 aux administrateurs pour leur participation à quatre Conseils, soit 3 375 euros et aux membres des Comités de surveillance, pour leur participation à quatre comités, soit 6 075,00 euros. Ces indemnités ont été versées conformément aux limites fixées par l'Assemblée Générale du 30 mai 2007.

Les comptes 2014 présentés font apparaître en fin d'année des soldes créditeurs de :

- 5 120,68 euros sur le compte d'ARVIGE
- 5 002,55 euros pour Plan Vert Avenir
- 4 049,87 euros pour Plan Vert Vitalité
- 4 026,05 euros pour Plan Velours

Ces montants ont été intégralement reversés sur chacun des plans souscrits par ARVIGE.

Le Président présente ensuite les travaux du Conseil d'administration et des Comités de surveillance au cours de l'exercice 2014.

Le Conseil s'est réuni à quatre reprises. Au cours de ces réunions le Conseil a principalement discuté du financement et du fonctionnement de l'association (budget et comptes), de l'activité de l'association, de l'organisation de l'Assemblée Générale Annuelle et du renouvellement des mandats des administrateurs.

Les Comités de surveillance se sont également réunis à quatre reprises et ont principalement examiné l'activité et la commercialisation des PERP, ainsi que la fusion de Plan Vert Avenir et de Plan Vert Vitalité, tant sur l'aspect commercial que financier.

Au regard des audits actuariels confiés au Cabinet FIXAGE ils ont émis des avis sur le transfert de Plan Vert Avenir vers Plan Vert Vitalité et sur la gestion des plans par l'assureur. Ils ont également examiné la gestion financière et la politique d'investissement de l'assureur, l'évolution des contrats, la performance des unités de compte.

La parole est donc donnée à Michel CRESP, Président du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité pour la lecture des avis rendus par les deux Comités de surveillance Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité. Bernard NORMAND, Président du Comité de surveillance de Plan Velours donne ensuite lecture de l'avis rendu par le Comité de surveillance de Plan Velours. Ces avis portent sur les comptes annuels du plan, l'équilibre actuariel du plan, l'administration et l'orientation de gestion de l'assureur dans le contexte économique et financier de l'année 2014.

Le Président invite ensuite Isabelle PERCHEREAU, responsable marketing et ingénierie financière au sein de la Direction des clientèles patrimoniales et de la retraite de PREDICA à présenter un exposé sur l'évolution des contrats PERP de PREDICA distribués par le réseau des Caisses régionales du Crédit Agricole et de LCL.

Après un rappel des atouts du PERP dans le dispositif de préparation de la retraite, l'accent est mis sur les évolutions des offres PERP du Crédit Agricole intervenues au cours de l'année

2014, notamment la fermeture à la commercialisation de Plan Vert Avenir, en avril 2014, la création de trois formules sur l'ensemble des contrats en stock et pour les nouveaux contrats Plan Vert Vitalité, à partir d'avril 2014 (Formule Sécurité – Formule sécurisation progressive – Formule libre).

Par ces opérations, l'offre de PREDICA en matière de PERP a été simplifiée et enrichie et a reçu la reconnaissance des « Dossiers de l'Épargne » pour le palmarès 2015 avec un label d'excellence pour Plan Vert Vitalité et un avis positif pour Plan Velours.

A la suite de cette intervention, le Président remercie Isabelle PERCHERREAU et invite l'assemblée à la séance des « questions/réponses ». Ces échanges ont porté notamment sur la tarification des frais de gestion, la fiscalité et les modalités de distribution des PERP d'ARVIGE.

Le Président propose ensuite de procéder au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour. Il rappelle que toutes les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de chaque Plan

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'assureur et de l'avis des Comités de surveillance, approuve les comptes annuels des plans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'association pour l'exercice 2014 approuve les termes dudit rapport et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du budget de l'association et des plans

L'Assemblée Générale approuve le budget 2016 de 110 000,00 euros réparti respectivement entre :

- ARVIGE 70 000 euros
- PLAN VERT VITALITE 25 000 euros
- PLAN VELOURS 15 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Philippe HOUEVILLE

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, le mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Philippe HOUEVILLE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix Philippe HOUEVILLE s'étant abstenu de voter.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Claude PICHON

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, le mandat d'administrateur de Jean Claude PICHON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix Jean-Claude PICHON s'étant abstenu de voter.

SEPTIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination de Marielle JACQUET, en qualité de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Daniel GONZALEZ de son mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité, en date du 28 avril 2015.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire de Marielle JACQUET, en qualité de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité, en remplacement de Daniel GONZALEZ démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination de Roland LACOMBE, en qualité de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Jean VECCHIERINI de MATRA de son mandat de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité, en date du 28 avril 2015.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire de Roland LACOMBE, en qualité de membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité, en remplacement de Jean VECCHIERINI de MATRA démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix Roland LACOMBE s'étant abstenu de voter.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau membre au Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité

L'Assemblée Générale nomme Gabriel WANCLICK, membre du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité. La durée de son mandat est de six années et expirera à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix Gabriel WANCLICK s'étant abstenu de voter.

DIXIEME RESOLUTION

Délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes et à condition que les modifications apportées soient non essentielles :

- les adaptations des contrats directement liées à des modifications règlementaires ;
- l'ajout ou la modification de supports financiers dans les plans en unités de compte ;
- l'augmentation de garanties facultatives ou non payantes et ajout d'options ;
- la rationalisation des règles de conversion pour les contrats en unités de compte ;

et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

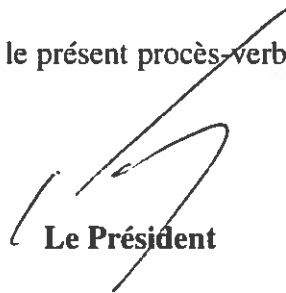
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.



Le Président